



ANNEXE FINANCIERE AU CONTRAT DE SCOLARISATION

Ecole Sainte Jeanne d'Arc - Louveciennes

LOUVECIENNES

REGLEMENT FINANCIER - ANNEE 2023 / 2024

1 / CONTRIBUTION FAMILIALE

Montant annuel

Frais de scolarité ⁽¹⁾	1 032 €	par enfant
Fournitures et activités scolaires	125 €	par enfant

(1) Réductions sur les frais de scolarité : 2ème enfant : 20% 3ème enfant : 30% 4ème enfant : 40%

2 / COTISATIONS

Montant annuel

APEL ⁽²⁾ Abonnement Famille & Education inclus	24 €	par famille
ASELY Solidarité entre écoles catholiques	20 €	par enfant
ODECY Gestion de l'enseignement catholique	37 €	par enfant
UGSEL Adhésion des élèves de l'élémentaire aux rencontres sportives scolaires	5 €	par enfant

(2) L'association des parents d'élèves veille à la vie quotidienne de l'école en favorisant les occasions de rencontre et d'échange. C'est le lien privilégié des parents avec l'école. C'est également l'APEL qui finance par solidarité les réductions de frais de scolarité pour les familles rencontrant des difficultés. Si vous ne souhaitez pas adhérer, merci d'adresser votre demande par courrier.

3 / FRAIS OPTIONNELS

Forfait trimestriel

(L'engagement se fait par trimestre. Tout trimestre engagé est dû)

par enfant	Forfait trimestriel				Usage occasionnel
	1 jour / semaine	2 jours / semaine	3 jours / semaine	4 jours / semaine	
Garderie du matin ⁽³⁾	15 €	30 €	45 €	60 €	3 €
Garderie du soir ⁽⁴⁾	50 €	100 €	150 €	200 €	9 €
Etude ⁽⁵⁾	57 €	114 €	171 €	228 €	12 €
Etude + Garderie du soir ⁽⁶⁾	79 €	158 €	237 €	316 €	15 €
Cantine ⁽⁷⁾	27 €	53 €	80 €	106 €	4 €

(3) Garderie du matin de 7h45 à 8h15

(4) Garderie pour les maternelles de 16h30 à 18h30 (goûter non compris).

(5) Sous réserve de modification de l'organisation de l'étude. L'étude (pour les élémentaires) se termine à 18h00.

(6) L'étude se termine à 18h00 et les enfants sont ensuite surveillés en garderie jusqu'à 18h30.

(7) Les frais de cantine servent à couvrir les frais fixes engagés pour le service de la restauration. Les frais de repas sont facturés directement par la municipalité.

Règlements :

Les règlements sont effectués **par prélèvement** sur le compte que vous aurez désigné .

Les prélèvements sont effectués par mois, 9 prélèvements de octobre à juin.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé avant le 1er de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront facturés à la famille.

L'échéancier des sommes dues est déposé sur Ecole Directe en début d'année scolaire.

Frais de dossier pour inscription à l'école

50 € par famille

(Une seule fois, lors de la première inscription à l'école, non remboursable sauf déménagement)

Acompte d'inscription ou de réinscription

100 € par enfant

(Acompte non remboursable sauf en cas de déménagement sur justificatif avant le 1er juin)

Signatures des deux parents :

(Précédées de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Ecole Sainte Jeanne d'Arc

22 rue du Général Leclerc - 78430 Louveciennes

01 39 69 18 44 - saintejeannedarc.louv@gmail.com

IBAN : FR76 3000 3018 6900 0372 8005 021 - BIC : SOGEFRPP